

# Article R541-9 du Code de l'environnement - Classification des déchets dangereux

Date de mise à jour : 18 Juillet 2023

## Notre analyse

Les déchets dangereux sont des déchets qui présentent une ou plusieurs des 15 propriétés de danger définies au niveau européen : inflammables, toxiques, dangereux pour l'environnement...

Ces propriétés de dangers sont énumérées à l'[annexe III de la directive 2008/98/ CE](#) du 19 novembre 2008 relative aux déchets.

Les déchets dangereux sont par ailleurs signalés avec un astérisque dans la liste européenne des déchets (voir [Annexe de la décision 2000/532/CE](#) de la Commission du 3 mai 2000).

## Article R541-9 du Code de l'environnement - Classification des déchets dangereux

Les propriétés qui rendent les déchets dangereux ainsi que les méthodes d'essai à utiliser sont fixées à l'annexe III de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

## Des outils utiles à la mise en oeuvre



Déchets dangereux

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Différentes catégories de déchets

Cliquez ici pour accéder à cet outil